

Les sites internet se refont une beauté !

Le SMBVAS et le SAGE des 6 Vallées ont mis en place de nouveaux sites internet en 2024 afin de se mettre en conformité avec les exigences numériques d'une part, et de faciliter l'accès aux documents, aux informations et aux événements d'autre part. L'occasion également de mettre en valeur le Centre Eau Risque et Territoire, et son espace scénographique, gratuit et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Les deux nouveaux sites internet mettent en avant les actions et les actualités du SAGE et du SMBVAS, alors, n'hésitez pas à les découvrir !



SAGE des 6 vallées : sage6vallees.fr
SMBVAS : smbvas.fr

Les deux sites internet ont été réalisés par Le Plus du Web. Le site internet du SAGE des 6 Vallées a été mis en place avec l'appui des bassins versants Caux Seine et Austreberthe, ainsi que le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



A vos agendas

samedi 24 mai
2025
fête de la nature
de la 10ème édition !
de l'Austreberthe

Jeu concours !



A quoi sert cette échelle colorée ?

Vous pensez avoir la réponse ?
Envoyer votre réponse à
cert@smbvas.fr, un gagnant sera tiré
au sort !

Réponse le 15 mars 2025 sur le
facebook du SMBVAS !

Directeur de publication : Jean-François CHEMIN
Comité de rédaction : Equipe du SMBVAS - Déc. 2024
Crédit photo : SMBVAS - Icones par Flaticon

? *Qu'est-ce que le bassin versant ?*

Le bassin versant est l'ensemble des terrains où toute l'eau tombée rejoint le même cours d'eau.

Sur notre territoire, chaque goutte de pluie descend vers l'Austreberthe, qui se jette ensuite dans la Seine.

AU SOMMAIRE

Focus sur ...

- Le guide "Rivière"
- Les métiers du SMBVAS**
- Chargée de mission SAGE des 6 Vallées

L'actu

Plantation de haies

Les p'tites infos

- Le SAGE : c'est quoi ?
- De nouveaux sites internet pour le SAGE et le SMBVAS



Crédit photo : SMBVAS

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec :

- Créé en 2001 suite aux inondations catastrophiques de la décennie 90.
- Depuis 23 ans au service des 31 communes et EPCI de son territoire : création d'ouvrages de régulation des eaux de pluies, accompagnement des élus, des aménageurs du territoire et des agriculteurs dans la réduction du risque, la sensibilisation des élus et du public à la gestion de crise et aux bons comportements face à l'inondation.
- Depuis 12 ans, agit pour préserver les zones humides et la qualité de la ressource en eau.

Bienvenue à Jean-Philippe BILLARD
Directeur de la structure

Jean-Philippe a en charge la coordination du personnel, les actions du syndicat d'un point de vue technique et administratif, ainsi que le suivi en direct de certains dossiers d'investissement du syndicat.

Contact : coordination@smbvas.fr

SMBVAS
213 ancienne route de Villers
76360 VILLERS-ECALLES
02 32 94 00 74
secretariat@smbvas.fr - www.smbvas.fr

Suivez notre actualité

Les activités du SMBVAS sont soutenues par :

Focus sur ...



Le guide de bonne gestion des rivières

Le saviez-vous ?

Lorsqu'un cours d'eau est non domanial (qui n'appartient pas à l'état), le riverain est propriétaire jusqu'à la moitié du lit (article L215-2 du code de l'Environnement). C'est à lui qu'incombe l'entretien des berges du cours d'eau afin de maintenir l'écoulement naturel, la bonne tenue des berges, et la préservation de la faune et de la flore (article L215-14 du code de l'Environnement). Identifiée par la loi sur l'eau de 1992, comme patrimoine commun de la Nation, l'eau n'appartient à personne et son usage est commun à tous. Les propriétaires (privés ou publics) d'un lit de cours d'eau ont seulement un droit d'usage préférentiel qui reste réglementé.

La rivière est un bien commun qui nécessite une gestion équilibrée et durable. L'entretien des cours d'eau doit se faire dans le respect de ces écosystèmes fragiles, et permettre l'écoulement naturel des eaux par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements afin de ne pas aggraver le risque d'inondation.

Le SMBVAS a récupéré, depuis le 1er janvier 2022, la compétence rivière. Un de ses objectifs est la sensibilisation des riverains et des usagers des cours d'eau afin de permettre une bonne gestion de ces derniers, et des berges notamment.

Dans ce cadre, le SAGE des 6 Vallées sort son **guide de bonne gestion des rivières des bassins versants de l'Austreberthe et Caux Seine**. Ce guide est doté de plusieurs fiches thématiques, il vous informera sur :

- Les bassins versants du SAGE
- Les milieux aquatiques
- Ouvrages hydrauliques et continuité écologique
- Gestion de la végétation des berges
- Clôtures et abreuvoirs
- Stabilisation des berges
- Les espèces envahissantes
- Les droits et devoirs du riverain
- Au jardin, adopter les bons gestes
- Zones humides, zones utiles

Adapté à notre territoire, ce guide vous donnera les clés pour prendre soin de nos rivières. Il a pour objectif d'informer et de répondre aux questionnements sur les droits et les devoirs des riverains.

Il est prévu d'organiser des réunions publiques de diffusion du guide, il est en téléchargement libre sur le site : sage6vallees.fr ou à commander à sage6vallees@smbvas.fr !

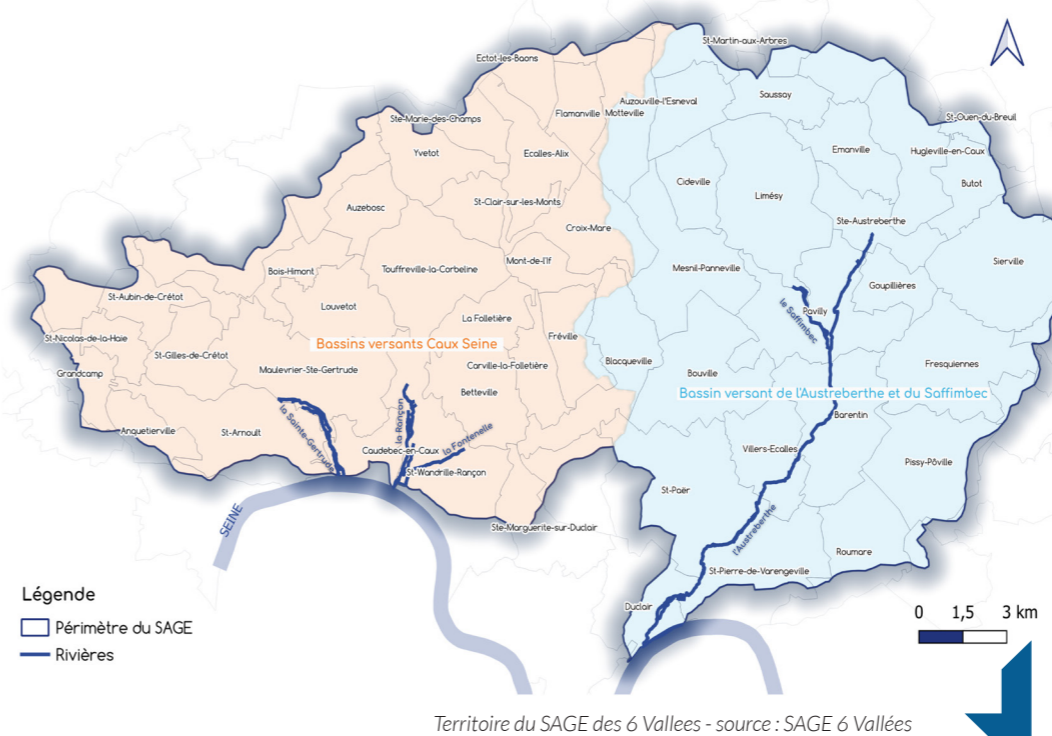


Source : SMBVAS

LE CHIFFRE A RETENIR : 18

18, c'est le nombre de kilomètres que parcourt l'Austreberthe depuis sa source à Saint-Austreberthe et jusqu'à son exutoire, à Duclair.

Le Saffimbec, affluent de l'Austreberthe, lui, ne parcourt que 3 kilomètres sur Pavilly.



Le SAGE

Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux

C'est quoi déjà ?

C'est une feuille de route réalisée à l'échelle d'un territoire hydrologique qui fixe les objectifs de sa politique de l'eau. Cela concerne l'eau que vous buvez, les rivières qui coulent près de chez vous, les zones humides qui font votre paysage et le risque inondation qui vous menace.

A quoi sert-il ?

Il sert à définir une politique de l'eau adaptée et partagée, capable de protéger l'eau potable pour vous et les générations futures, maintenir des rivières et des zones humides vivantes et vous rendre moins vulnérables face aux inondations.

Qui le réalise ?

Un petit parlement local de l'eau est créé spécialement pour rédiger ce SAGE : on l'appelle la Commission Locale de l'Eau. On y retrouve des élus locaux, des producteurs d'eau potable, des responsables de l'assainissement, des acteurs économiques qui utilisent l'eau (agriculteurs, industriels, artisans, pêcheurs...) mais aussi des représentants de l'État, des consommateurs et de la protection de l'environnement.

La plantation de haie

l'actu du syndicat

Constatant la tendance à l'augmentation des ruissellements des sols agricoles, le SMBVAS a souhaité mettre en place une politique ambitieuse d'implantation de haies afin de rendre le territoire plus résilient face au risque inondation.

Ainsi, l'objectif premier de ces haies est de lutter contre l'érosion des sols. Le second est de préserver la biodiversité dite "auxiliaire" des cultures (syrphe, chrysope, carabes, ...), c'est-à-dire celle qui permet de lutter contre les ravageurs des parcelles agricoles.

En 2024, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le SMBVAS a implanté 4,5 km de haies répartis en 20 aménagements. Parmi ceux-ci, 13 ont été implantés sur le territoire du Captage Grenelle de Limésy afin de préserver la ressource en eau. Elles sont le résultat d'un travail en collaboration avec l'animation BAC de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe et les exploitants agricoles du territoire.

De plus, dans le cadre de l'appel à projet "préservons nos sols" le SMBVAS a financé, sur fonds propres, l'implantation de 3 935 arbres soit 1.2 km de haies supplémentaires.



Appel à projet - Plantation de haie - Bouville
Source : SMBVAS

les métiers du smbvas

Clara La Ferrara - Chargée de mission SAGE des 6 Vallées



Quel est ton rôle au syndicat ?

Je suis en charge de l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Ce document est une feuille de route réalisée à l'échelle des deux syndicats de bassin versant (le Syndicat de bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec et le syndicat des bassins versants Caux-Seine).

Quelles sont tes missions au quotidien ?

Je dois faire en sorte que les objectifs et les règles du SAGE soient mis en œuvre sur le territoire. Cela passe par une pluralité de missions telles que l'organisation d'événements de communication, le suivi d'études, la vérification de l'application des règles du SAGE, la rencontre avec l'ensemble des partenaires et la rédaction d'avis.

Un chiffre à retenir ?

Pas un, mais plusieurs ! Approuvé depuis le 7 mars 2022, le SAGE regroupe 5 enjeux et 43 dispositions pour un territoire de 395 km² et de 65 000 habitants !

Un enjeu pour 2025 ?

L'enjeu de la sobriété sera particulièrement pris en compte à partir de 2025, dans l'ensemble des actions et projets à venir du SAGE des 6 Vallées. Alors, vous êtes prêts ?

Si vous avez un projet d'implantation de haie, le SMBVAS est à votre disposition pour vous accompagner !

Contact : agricole@smbvas.fr